



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

**20210415007DE**

**APPEL A PROJET BOIS ENERGIE DU CONSEIL REGIONAL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de solliciter les financeurs pour une demande de subvention au titre de l'appel à projet bois énergie du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour le remplacement de la chaudière des services techniques à Saignes.

Il convient de solliciter les financeurs pour cette action. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière bois	23 312.50 €	ETAT (DSIL rénovation énergétique 2021)	6487 €	28%
		CR AURA (AAP bois énergie)	8485 €	37%
		Autofinancement	8240,50€	36%
<b>TOTAL</b>	<b>23 312.50€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 312.50 €</b>	<b>100 %</b>

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415007DE-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter les financeurs, de mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 21/04/2021  
Affichée ou notifiée le 21/04/2021  
Document certifié conforme  
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415007DE-DE